

**MINISTRE DE LA PROMOTION DE LA JEUNESSE
ET DE L'EMPLOI DES JEUNES**

**Bureau de Coordination des Programmes Emploi
(BCP-Emploi)**

Projet Emploi Jeune et Développement des Compétences (PEJEDEC)



**Financement Banque Mondiale
Crédit IDA 56080-CI**

**AVIS A MANIFESTATION D'INTERETS POUR RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT FIRME
POUR LA MISE EN ŒUVRE D'UN PROGRAMME DE FORMATION DE REQUALIFICATION
ET DE RECONVERSION DE COMPETENCES AU PROFIT 380 JEUNES DANS LES METIERS DE
MAÇON COFFREUR, DE PLOMBERIE SANITAIRE, D'ELECTRICIEN BATIMENT, DE PEINTRE
STAFFEUR, DE CONDUCTEURS DE TRAVAUX BATIMENT ET DE DESSINATEUR-PROJETEUR**

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Le Gouvernement de Côte d'Ivoire a obtenu un financement additionnel de 50 millions de dollars américains octroyé par l'Association Internationale de Développement (IDA) en vue de financer la mise en œuvre du Projet Emploi Jeune et Développement des Compétences (PEJEDEC). Ce projet vise à améliorer l'accès à l'emploi et le développement des compétences professionnelles des jeunes hommes et femmes âgés de 18 à 35 ans, diplômés ou non et en situation de sans emploi ou sous-emploi.

Dans le cadre de la Composante 2 du Projet, le Bureau de Coordination des Programmes Emploi (BCP-Emploi) en charge de la gestion fiduciaire du PEJEDEC a conclu une Convention de Partenariat avec l'Agence Emploi Jeunes qui prévoit la mise en œuvre d'un programme de requalification et de reconversion au profit de 2000 jeunes afin de leur permettre d'acquérir des compétences fortement demandées par le secteur privé.

Ainsi, conformément aux dispositions de cette convention, **le BCP-Emploi envisage de recruter un cabinet qualifié pour la mise en œuvre d'un programme de formation de requalification et de reconversion de compétences au profit de 380 jeunes dans les métiers de maçon coffreur, de plomberie sanitaire, d'électricien bâtiment, de peintre staffeur, de conducteurs de travaux bâtiment et de dessinateur-projeteur.**

Le présent avis a donc pour objet de sélectionner un cabinet qualifié en vue l'exécution de cette mission.

II. OBJECTIFS DE LA MISSION

L'objectif global de la mission est d'assurer les formations ci-dessus indiquées, conformes aux besoins du marché, dans le secteur du Bâtiment et des Travaux Publics (BTP). Le cabinet, en relation avec les entreprises du secteur, devra procéder à la mise en stage des demandeurs en vue d'améliorer l'employabilité et contribuer ainsi à résorber le problème du chômage. Le détail des objectifs de la mission sont indiqués dans les termes de référence de la mission qui peuvent être consulté/téléchargé sur le site interne du PEJEDEC (www.pejedec.org) ou sollicité par mail à l'adresse suivante : chrys.denis@gmail.com

III. CONTENU DE LA MISSION

La mission attendue des Opérateurs de formation consistera en la formation, la mise en stage d'immersion et le suivi des bénéficiaires dans les différentes entreprises en lien avec les Agences Régionales. Les détails du contenu de la mission sont indiqués dans les termes de référence de la mission.

IV. RESULTATS ATTENDUS

Il est attendu de la mission, les résultats suivants :

- 380 jeunes inscrits à l'Agence Emploi Jeunes sont sélectionnés, formés et mis en stage d'immersion avec au moins 30% de femmes ;
- 380 jeunes sont suivis en entreprise après l'achèvement du processus de leur formation de requalification et de reconversion.

V. PROFIL DU CABINET DE FORMATION ET DU PERSONNEL CLÉ

Les cabinets de formation qui seront sélectionnés devront avoir le profil suivant :

- Être un Cabinet de formation agréé par le Fonds de Développement de la Formation Professionnelle (FDFP) : Fournir à cet effet une copie de l'agrément ou le récépissé de dépôt avec la validité à jour ;
- Disposer de locaux et équipements appropriés (notamment le matériel pédagogique et les contenus didactiques) pour les formations dans les métiers identifiés ; fournir à cet effet un document justificatif. Les équipements nécessaires à la formation des jeunes seront vérifiés au cours du processus d'évaluation des manifestations d'intérêt ;
- Justifier d'au moins trois (3) expériences pertinentes réussies en matière de formation de courte durée au profit des jeunes en vue de leur insertion professionnelle dans au moins l'un des métiers suivants : (i) dessinateur projeteur, (ii) plomberie sanitaire, (iii)électricien bâtiment, (iv) peinture mosaïque, staff et revêtement décoration, (v)conducteurs de travaux bâtiments, (vi) maçon coffreurs et ferrailleurs bâtiment. Fournir à cet effet, les documents justificatifs (Attestation de bonne exécution ou tout autre document justificatif) ;
- Disposer d'un réseau d'entreprises disponibles pour l'accueil des apprenants en stage d'immersion dans les métiers identifiés : fournir à cet effet, une convention et/ou tout document pouvant justifier l'existence d'un partenariat entre le cabinet de formation et les entreprises de son réseau. Ce document fera l'objet de vérification au cours du processus d'évaluation des manifestations d'intérêts.

Le personnel clé de chacun des cabinets de formation devra comprendre au minimum les experts ainsi que les profils suivants :

PERSONNEL	NIVEAU D'ETUDES	EXPERIENCE
Un (1) Coordonnateur, Chef de mission	BAC +4	Au moins trois (3) années d'expérience dans le domaine de la formation
Un (1) Chargé de Programme	BAC + 4	Au moins deux (2) années d'expérience en ingénierie de la formation
Un (1) Chargé de suivi opérationnel	BAC +3	Au moins deux (2) années d'expérience dans le domaine du suivi -évaluation
Un (1) Formateur par métier	BAC +3 dans le domaine du BTP.	Avoir réalisé au moins trois (3) missions de formation dans le métier concerné.

Les curriculum vitae (CV) du personnel clé proposé doivent être cosignés par le Responsable du Cabinet de Formation et les intéressés.

VI. CRITERES DE SELECTION

Les critères de sélection porteront essentiellement sur l'expérience du cabinet qui comptera pour 40% de la note globale et sur les compétences/qualifications du personnel-clé (diplôme et expérience) qui compteront pour 60% de la note globale. Les cabinets disposant de l'expérience et des compétences requises en rapport avec la mission seront évalués et comparés et le plus qualifié et expérimenté sera sélectionné.

VII. CONSTITUTION ET DEPOT DES DOSSIERS DE MANIFESTATION D'INTERETS

Les candidats éligibles et intéressés sont invités à soumettre **un dossier de manifestation d'intérêts** comportant les informations pertinentes indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter la mission : **présentation de la structure et de ses références/expériences détaillées concernant l'exécution de missions similaires en Côte d'Ivoire et/ou à l'étranger, attestations de bonne exécution des missions réalisées, CV détaillé de chaque personnel proposé et signé conjointement par l'intéressé et la structure soumissionnaire, copie du diplôme, attestation de travail du personnel, etc.).**

Pour chaque mission similaire réalisée, le soumissionnaire devra fournir les informations sur :

- la description de la mission ;
- les prestations réalisées ;
- le personnel de la mission ;
- les références du commanditaire de la mission (Client) ;
- le montant du contrat ;
- le nombre de personnes formées ;

NB : Toute expérience non justifiée par une attestation de bonne exécution pour la structure ou tout document équivalent et une attestation et/ou un certificat de travail pour le personnel clé ne sera pas prise en compte.

Les manifestations d'intérêts doivent être rédigées en français et adressées au **Coordonnateur du BCP-Emploi au plus tard le mercredi 03 octobre 2018 à 14 heures**, sous pli fermé, en cinq (5) exemplaires (1 original et 4 copies), accompagnées d'une version PDF sur support numérique, portant la suscription : **« Manifestation d'intérêt pour la mise en œuvre d'un programme de formation de requalification et de reconversion de compétences au profit de 380 jeunes dans les métiers de maçon coffreur, de plomberie sanitaire, d'électricien bâtiment, de peintre staffeur, de conducteurs de travaux bâtiment et de dessinateur-projeteur »** et déposées à l'adresse géographique indiquée ci-après :

**Secrétariat du Bureau de Coordination des Programmes Emploi (BCP-Emploi)
Abidjan – Cocody II Plateaux, derrière le restaurant BMW,
06 BP 2281 Abidjan 06, Rue K35, Villa 412, Tél. : 22 411 184**

Les dossiers de manifestations d'intérêts reçus feront l'objet d'un enregistrement sur la fiche de réception ouverte à cet effet au Secrétariat du BCP-Emploi. L'ouverture des plis aura lieu **le mercredi 03 octobre 2018 à 14 heures 15 minutes** à la salle de réunion du BCP-Emploi sise à l'adresse susvisée en présence des soumissionnaires qui souhaitent y assister.

Les candidats qui souhaiteraient obtenir des renseignements ainsi que les termes de référence de la mission peuvent s'adresser à la Cellule de Passation des Marchés du BCP-Emploi, à l'adresse susvisée, les jours ouvrables de 9h à 12h et de 15h à 17h.

VIII. DISPOSITIONS RELATIVES AUX CONFLITS D'INTERETS

Les consultants doivent éviter toute possibilité de conflit entre la présente mission et d'autres activités et avec les intérêts de leur société et ne doivent pas être engagés pour des missions qui seraient incompatibles avec leurs obligations présentes ou passées envers d'autres clients ou qui risqueraient de les mettre dans l'impossibilité d'exécuter leur tâche au mieux des intérêts de l'Emprunteur. Pour les détails relatifs aux conflits d'intérêt, les structures intéressées doivent de référer à l'article 1.9 des Directives Sélection et Emploi de Consultants par les Emprunteurs de la Banque mondiale dans le cadre des prêts de la BIRD et des Crédits et Dons de l'IDA, édition janvier 2011, révisée en juillet 2014.

IX. METHODE DE SELECTION

Le Consultant Firme sera recruté selon la méthode de sélection fondée sur les Qualifications des Consultants (QC) conformément aux Directives Sélection et Emploi de Consultants par les Emprunteurs de la Banque mondiale dans le cadre des prêts de la BIRD et des Crédits et Dons de l'IDA, édition janvier 2011, révisée en juillet 2014.

Le Coordonnateur du BCP-Emploi
Adama BAMBA